

Rapport de gestion d'une EURL

Description

Le rapport de gestion d'une EURL constitue un document comptable qui, en théorie, doit être dressé dans la catégorie de [société unipersonnelle](#). Celui-ci comprend plusieurs informations comme celles sur les succursales détenues par cette dernière. Concernant les règles régissant son établissement, elles varient selon la fonction de l'associé unique :

- En même temps gérant ;
- Non-gérant.

[Expertise comptable : demander mon devis](#)

Le rapport de gestion en EURL : obligatoire ou facultatif ?

Contrairement à une [SARL](#), une EURL est seulement contrainte de **réaliser un rapport de gestion dans une hypothèse**. Dans le cas où une dispense peut être accordée, quelques modalités doivent être respectées.

Rapport de gestion facultatif en EURL : les conditions de dispense

Certains [types d'entreprises](#) sont exclus d'une éventuelle dispense d'un rapport de gestion 2021. **Parmi elles figurent celles dont les titres sont introduits aux négociations sur un marché financier contrôlé**. Il en est de même pour une [société civile](#) ou une Holding, une mutuelle d'assurance, un fonds de pension...

Pour les autres [EURL](#), **la production du rapport devient facultative si l'associé unique tient lui-même la fonction de dirigeant**. Et ce, dès que la gestion de la société demande seulement des formalités assez simples. Cela garantit une compréhension facile de la définition de l'EURL par un même individu.

Pour prétendre à une dispense, cette [société commerciale](#) **doit présenter à minima deux des seuils d'activité fixés en la matière**. Ainsi, il doit par exemple compter en moyenne 50 collaborateurs sur un exercice comptable, tout en totalisant :

- Soit 12 millions d'euros de chiffre d'affaires hors taxes (HT) ;
- Soit au moins 6 millions d'euros de bilan.

Ces deux derniers seuils s'appliquent depuis le 31 mai 2019 dans le cadre de la dispense d'un rapport de gestion. Avant cette date, ceux-ci apparaissaient moins exigeants. En effet, ils s'élevaient respectivement à 8 millions d'euros HT et 4 millions d'euros. Pour la dispense rapport de gestion micro-entreprise, ils sont à 700 000 euros et 350 000 euros.

Bon à savoir : ces critères remplis, l'approbation des comptes de l'entreprise passe seulement par leur simple dépôt. Un associé gérant d'EURL n'est pas tenu d'agréer sa propre décision. Pour cause, il s'est lui-même occupé de la gestion.

Rapport de gestion obligatoire en EURL

L'établissement du rapport de gestion s'impose en revanche lorsqu'un tiers à l'entreprise assure sa gestion. En effet, celui-ci est obligé de tenir l'associé unique informé de l'administration de la [comptabilité EURL](#).

C'est ce dernier qui procèdera à l'approbation des comptes après réception des documents comptables requis pour ce faire. Il appartient, à ce titre, au dirigeant de l'EURL de lui transmettre, outre ledit rapport de gestion :

- L'annexe comptable ;
- Le compte de résultat ;
- Le bilan de la société.

À noter : les mêmes règles imposées aux EURL pour la production d'un rapport de gestion s'appliquent à une SASU. Mais pour cette dernière, on suit également les conditions de dispense d'un rapport de gestion d'une SAS. Le même seuil de rapport de gestion d'une SAS est donc à respecter.

Comment rédiger le rapport de gestion en EURL ?

Lorsque l'on choisit ou qu'on est obligé d'établir le rapport de gestion d'une EURL, quelques formalités doivent être suivies. Ainsi, il convient de **respecter un délai pour la rédaction**. Certaines règles doivent également être observées quant à l'auteur du document. Enfin, ce dernier doit renfermer quelques mentions obligatoires.

Le délai de réalisation du rapport de gestion

Après clôture de l'exercice social, le tiers gérant dispose d'un délai de six mois pour établir le rapport de gestion EURL. Il est donc tenu de solliciter l'associé unique avant l'échéance. Au plus tard, **cette convocation doit être envoyée 15 jours à l'avance à ce dernier.**

Pour remarque, prévu par l'[article L223-26 du Code de commerce](#), **ce délai de six mois peut faire l'objet d'une prolongation.** Cependant, il faut que celle-ci soit prononcée dans une décision de tribunal.

Bon à savoir : la convocation de l'associé unique peut être transmise par courrier recommandé. Doivent être joints à la lettre différents documents tels que le rapport du [commissaire aux comptes de l'EURL](#). Sans oublier le projet de résolution qui sera soumis à l'approbation de l'associé, entre autres.

Dans le cas où l'associé unique serait également gérant, le même délai s'applique concernant la composition du rapport de gestion. Seulement, son simple dépôt au Registre du commerce et des sociétés ([RCS](#)), avec certains documents, vaut l'approbation des comptes.

L'auteur du rapport de gestion

La rédaction du rapport de gestion s'effectue selon la même règle que dans une [SCI](#) ou une SARL. Ainsi, **l'opération est réalisée par le gérant de l'EURL.** À titre indicatif, dans une SA, c'est le directoire ou le conseil d'administration qui y procède. Dans les [SASU](#) et les [SAS](#), ce rôle revient au Président de l'entité.

À noter : le gérant et le président exercent les mêmes tâches dans une société. Ils mènent tous la direction opérationnelle et stratégique de l'entreprise et de son activité. Ainsi, la seule différence réside au niveau du titre. Dans les SASU ou SAS, le dirigeant peut être dénommé directeur, gérant ou président. Dans les EURL, il porte toujours le titre de gérant.

Les mentions obligatoires

Déposé au greffe du tribunal du ressort de l'EURL, le rapport de gestion doit impérativement contenir quelques mentions. Il doit consigner **le montant des dividendes, les prévisions budgétaires pour les 12 prochains mois de l'année qui vient, mais également** :

- Une analyse de l'endettement et du chiffre d'affaires de l'entité ;
- Les activités de Recherche et Développement envisagées, en cours et menées...

FAQ

Quand rédiger un rapport de gestion ?

Dans une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, le rapport de gestion doit être produit chaque année. Celui-ci permet à l'associé, s'il n'est pas également gérant, d'appréhender les initiatives et les techniques adoptées. Ce document comporte en effet des mentions dédiées à cette finalité.

Qui est dispensé du rapport de gestion ?

Toutes les entreprises commerciales, sans considération de leur forme, sont dispensées de la production obligatoire d'un rapport de gestion. Seules quelques sociétés ne peuvent pas prétendre à une dispense. Cette règle vaut pour les exercices clôturés à partir du 11 août 2018.

Comment établir un rapport de gestion ?

Le rapport de gestion a notamment pour objet le développement prévisible de l'entreprise. Il concerne également la situation de cette dernière au cours de l'exercice clos. La rédaction du document revient au gérant de la société.